

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU DIX-SEPT JUIN DEUX MIL VINGT

L'An deux mil vingt le dix-sept Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13/06/2020, s'est réuni à la Polyvalente, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anais - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RIBEIRINHO Valérie - RASPAUD Stéphane - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien  
Formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIT ABSENT :** PASQUALIN Come qui donne pouvoir à HARDOUIN Jean-Pierre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** BABIN Sophie

**LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 03 JUIN 2020 est approuvé.**

### **I - BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019**

Le Conseil Municipal, par un vote unanime, à main levée (19 pour) ;

Vu le Compte Administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **158 518,94 €**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
<b>A - Résultat de l'exercice</b>	+ 158 518,94
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>B - Résultat antérieur reporté</b>	
ligne 002 du C.A. précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C - Résultat à affecter = A + B (hors RAR)</b>	<b>+ 158 518,94</b>
si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
<b>D - Solde d'exécution d'investissement précédé de + ou -</b>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+100 488,88
<b>E - Solde des Restes à Réaliser d'investissement</b>	
Besoin de financement	- 89 654,86
Excédent de financement	
<b>F - Besoin de financement = D+E</b>	+ 10 834,02
<b>AFFECTATIONS G+H</b>	<b>+ 158 518,94</b>
<b>G - Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	
<b>H - Report en fonctionnement R 002</b>	<b>158 518,94</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

## **II - RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA VENTE DES CONCESSIONS ENTRE LES BUDGETS COMMUNAL ET C.C.A.S.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de délibérer sur la répartition du produit de la vente des concessions funéraires entre les budgets communal et C.C.A.S..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement, à main levée (19 pour) ; **DÉCIDE** de répartir le produit de la vente de concessions funéraires de la façon suivante :

Budget Communal : 2/3

Budget C.C.A.S : 1/3

N° 2020-028 Publiée le 20/06/2020 reçue en Préfecture le : 20/06/2020

## **III - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020**

Monsieur le Maire rappelle l'information sur la fiscalité 2020, donnée lors du Conseil du 12 Février 2020.

En 2020 le taux Taxe d'Habitation applicable sera le même qu'en 2019 (réforme de la fiscalité article 16 de la Loi de finances pour 2020), en conséquence une décision de reconduction du taux TH n'est pas nécessaire. Avec les nouvelles règles de lien entre les taux, le foncier bâti « taux pivot » ; la Taxe sur Foncier Non Bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'état de notification des taux des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Après délibération, à l'**unanimité**, à main levée (19 pour) ;

Le Conseil Municipal

**RAPPELLE** le taux de la Taxe d'habitation de **11,82 %**

**MAINTIEN** les taux comme suit :

Taxe foncière (bâti) : **16,07 %**

Taxe foncière (non bâti) : **50,00 %**

N° 2020-029 Publiée le 20/06/2020 reçue en Préfecture le : 20/06/2020

## **IV - VOTE DES SUBVENTIONS 2020**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, à main levée (19 pour) ;

**VOTE** la répartition du montant des subventions 2020, comme suit :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montant</b>
AD LIBITUM	165,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	40,00
ANCIENS AFN	82,00
ASSOCIATION MAIRES DU CANTON (0,20/hab)	364,40
BASKET CLUB AZAY-CHEILLE	165,00
BTP CFA ST PIERRE DES CORPS (30 € x 2 élèves)	60,00
CFA JOUÉ LES TOURS (30€ x 6 élèves)	180,00
CFA MFEO SORIGNY (30€ x 1 élève)	30,00
COMICE AGRICOLE CHINON 0,10/hab	182,20

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montant</b>
COMITE JUMELAGE CROSTON (0,10 / hab)	182,20
COMITE JUMELAGE DUBIECKO (0,10 / hab)	182,20
COMITE JUMELAGE LASNE (0,10 / hab)	182,20
COMITE JUMELAGE NISA (0,10 / hab)	182,20
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	30,00
CROIX ROUGE CANTON AZAY	165,00
EXCEPTIONNELLES	4 393,00
FAMILLES RURALES (gym, danses, marches,)	165,00
FEU DE SAINT JEAN	165,00
FLES CHINON (0,20/hab)	364,40
FONDATION DU PATRIMOINE	120,00
JUDO CLUB DU RIDELLOIS	165,00
LA POULE COUASSE	165,00
LES AMIS DU VIEUX CHÊNE	165,00
LES CHEILLENES	165,00
LES P'TITES POMMES	165,00
MAISON DES JEUNES	165,00
MAISON FAMILIALE RURALE D'AZAY (1 élève)	30,00
PETANQUE LOISIRS CHEILLE	165,00
PRÉVENTION ROUTIERE	165,00
SHOT	50,00
SPORTING CLUB AZAY-CHEILLE	1200,00
<b>Sous total subventions</b>	<b>10 000,00</b>

N° 2020-030 Publiée le 20/06/2020 reçue en Préfecture le : 20/06/2020

### **V – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020**

Le Conseil Municipal étudie le projet de budget communal 2020.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Communal 2020, qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Fonctionnement : 1 273 573,00 € et Investissement : 448 965,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré majoritairement** à bulletin secret (15 pour, 4 blanc) ;

**VOTE** le Budget Communal 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes de :

**Fonctionnement : 1 273 573,00 €**

**Investissement : 448 965,00 €**

N° 2020-031 Publiée le 20/06/2020 reçue en Préfecture le : 20/06/2020

## **VI - O.N.F. – RENOUELEMENT CONVENTION DE PASSAGE**

Monsieur le Maire présente le renouvellement au 1<sup>er</sup> Juillet 2020 (pour 10 ans) de la concession n°15, concernant l'autorisation de passage sur les chemins de la forêt domaniale de Chinon. La redevance annuelle est de 347 €.

Une rencontre avec Monsieur DELODE Philippe (ONF) aura lieu lundi prochain.

Ce point est reporté au prochain conseil le 1<sup>er</sup> Juillet.

## **VII – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SIEIL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIEIL (arrêté préfectoral du 16 avril 2020),

Prévoyant que chaque Conseil Municipal doit désigner les délégués (en fonction de la population) chargés de constituer les délégués du Comité syndical du SIEIL,

Après en avoir délibéré, à la majorité (18 pour, 1 abstention) ;

- **Désigne en qualité de délégué titulaire :**

Monsieur BADILLER Marc

Adjoint au Maire

29 Le Bourg 37190 CHEILLÉ

- **Désigne en qualité de délégué suppléant :**

Monsieur VANWATERLOO Damien

Conseiller Municipal

15 Allée des Cormiers 37190 CHEILLÉ

**Prend acte** que ces derniers représenteront la commune au sein de toute instance du SIEIL.

N° 2020-032 Publiée le 20/06/2020 reçue en Préfecture le : 20/06/2020
---

## **VIII – P.N.R. - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX**

(Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est adhérente du P.N.R. dont le Conseil Syndical est composé de délégués élus issus des Conseils Municipaux (un titulaire et un suppléant).

Le Conseil Municipal après délibération unanime à main levée (19 pour) ;

**DÉSIGNE :**

Monsieur PARMENTIER Rodolphe, délégué Titulaire

Madame Valérie AUCHER, déléguée suppléante

N° 2020-033 Publiée le 20/06/2020 reçue en Préfecture le : 20/06/2020
---

## **IX – CCTVI - DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS**

### **S.A.V.I. - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX**

(Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal rappelle que la Commune adhère au S.A.V.I. (via la CCTVI). Le Comité Syndical est composé de 41 membres titulaires et 36 suppléants (élus communaux).

La CCTVI doit nommer 22 membres titulaires (1 par Commune) et 21 suppléants (SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS ne fait pas partie du « territoire SAVI », le

poste de titulaire est donné à la Commune ayant la plus grande longueur de l'Indre sur son territoire, à savoir CHEILLÉ).

Le Conseil Municipal **PROPOSE** à la Communauté de Communes :

Monsieur PASQUALIN Côme, titulaire

Madame GUEST Iona, titulaire

Madame DELÉPINE Fabienne, suppléante

### **SMICTOM - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX**

(Syndicat Mixte Intercommunale de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la Commune (via la CCTVI) au SMICTOM du Chinonais. La CCTVI doit nommer 14 délégués titulaires et 14 suppléants issus des Communes desservies (ex CCPAR + SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS + VILLEPERDUE) pour siéger au Comité Syndical.

Le Conseil Municipal **PROPOSE** à la Communauté de Communes :

Monsieur BARREAU Fabien, membre titulaire

Monsieur HURTEVENT Jean-Serge, membre suppléant

N° 2020-034 Publiée le 20/06/2020 reçue en Préfecture le : 20/06/2020
---

## **X – DÉCISIONS DU MAIRE**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

06/06/2020 LE GOFF : 491,52 € (produits COVID)

09/06/2020 ESPACE MOTOCULTURE DU VERON : 1000 € (rampe désherbage)

09/06/2020 LEJEAU : 236,88 € (tronçonneuse STIHL)

09/06/2020 NR : 92,33 € (avis d'obsèques Guy GATIGNOL)

12/06/2020 BALLAN POIDS LOURDS : 1 339,79 € (réparation camion benne)

15/06/2020 ORANGE : 127,50 € (répondeur téléphonique)

17/06/2020 CMA : 111,52 € (2 stores velux logement communal)

N° 2020-035 Publiée le 20/06/2020 reçue en Préfecture le : 20/06/2020
---

### **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reçues, pour lesquelles il a décidé de ne pas préempter :

- 32 rue du Vieux Chêne (une maison)

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

### **1 - Amendes de police 2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande au titre du reversement des amendes de police 2020.

Il s'agit de la pose de miroirs ; rue de Saché face à la rue du Parc, rue de Chinon face à la rue des Chanvrils et au Bas Beigneux

*Damien VANWATERLOO avertit que les Communes ont tendance à ne plus en mettre, voir à les enlever, car il y a des plaintes lors d'accident sur la déformation de la visibilité. D'autre-part, pour poser un miroir il faut que ce soit en agglomération, à un stop et en zone 30.*

Décision reportée au 1<sup>er</sup> juillet prochain

### **2 – Demande d'apprentissage**

Madame SZYMAN informe le Conseil Municipal d'une demande d'apprentissage pour la préparation d'un CAP petite enfance, sur 2 ans.

Coût 1<sup>ère</sup> année : 6 200 € environ de reste à charge

Coût 2<sup>ème</sup> année : 8 200 € environ de reste à charge

*Voir si la Commune peut bénéficier des nouvelles mesures de relance de l'Etat.*

Madame GUEST demande « pourquoi la Commune avait abandonné l'apprentissage ? » *raison financière et de plus pas de demande de jeunes de la Commune. En compensation, toutes les demandes des stages ont été acceptées (dans la limite des capacités d'accueil)*

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe de reprendre des jeunes en contrat d'apprentissage.

### **3 – Formations élus**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une formation Budget les 7 et 9 Juillet à la CCTVI, à l'initiative de Madame LIMET (Comptable Public de SORIGNY) 8 personnes sont intéressées.

### **4 – Transfert pouvoirs de Police du Maire à la CCTVI**

Monsieur le Maire informe que la loi prévoit que l'élection du Président d'un EPCI entraîne le transfert à son profit, de pouvoirs de police spéciale (assainissement, réglementation de la gestion des déchets ménagers, stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, circulation et stationnement, autorisation de stationnement des taxis, habitat insalubre) lorsque l'EPCI dispose de la compétence correspondante.

En conséquence, à compter du 10 juillet 2020, date d'élection du Président de la Communauté de Communes, et en application du III de l'article L.5211-9-2 du CGCT, **nous disposerons d'un délai de 6 mois pendant lequel nous pourrions nous opposer à ce transfert.**

Il est rappelé que dès lors qu'au moins un maire s'oppose au transfert de ses pouvoirs de police, le Président peut renoncer à exercer les pouvoirs de police des autres Maires des Communes membres.

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT, le Conseil est donc invité à faire part de sa position quant au transfert des pouvoirs de police spéciale.

*Il faudra réfléchir et déterminer les délégations.*

**INFORMATIONS**

Repas des Aînés fin Novembre. *Contactez le traiteur et Y'a d'la Voix pour l'animation.*  
Repas élus/personnels : le 11 Septembre

**TOUR DE TABLE**

**Anne-Sophie FERNANDES** demande l'extinction de l'éclairage public plus tard l'été.  
*Répertoriez les armoires et les rues concernées car chaque manipulation est payante.*

**Fabien BARREAU** annonce :

- la création de places de stationnement supplémentaires au Multi-accueil
- la diffusion au Conseil du tableau des Commissions et Comités Communaux (qui sera complété par les dernières inscriptions aux comités durant l'été).

**Valérie AUCHER** demande s'il y a d'autres formations prévues pour les élus ? *Oui nous n'avons pas encore reçu les offres de l'Association des Maires.*

**Fabienne DELÉPINE** sollicite un compte rendu de la visite du 35 rue de Chinon.  
*Visite que de l'extérieur et du terrain (pas d'info sur l'état de l'intérieur du bâtiment) réflexion sur la revente seule du bâtiment ? transformation en local commercial (car bien situé) ? difficile pas assez de linéaire sur rue.*

**Jean-Serge HURTEVENT** annonce que la saison culturelle de la CCTVI reprend avec 5 cessions de cinéma en plein air. LIGNIERES DE TOURAINE a renoncé à sa séance du 28 Août, elle nous est donc proposée. *Oui c'est intéressant, voir l'organisation.*

**Ïona GUEST** indique qu'elle se représente, au poste de représentante des « Parents d'élèves » au Conseil d'école.

**Jean NOBILEAU** demande à faire le point des bâtiments communaux. *Prévoir visites*

**Anne-Sophie FERNANDES** souhaite organiser une randonnée sur le nouveau circuit de randonnée Communal. *Jeudi 25 juin après-midi.*

**Jean-Claude MENEAU** signale un gros trou sur chaussée à « la Fosse Laslin »

**Anaïs SZYMAN :**

- dit que la rentrée scolaire du 22 juin continuera sur 4 jours semaines, les tables ont été remises dans les classes, la cantine est ok, le bus aussi et la garderie reprend dans le préfabriqué et la salle informatique. L'ALSH sera ouvert le mercredi.
- informe que le premier bulletin sous forme « La feuille du Chêne » paraîtra en Août. En attendant pour agir vite, un « flash info » sera distribué début Juillet.

**Jean-Pierre HARDOUIN :**

- présente une demande de renouvellement des panneaux SNCF
- a assisté à une réunion avec la CCTVI et VEOLIA, concernant le déplacement des réseaux d'eau, sous la rue de Chinon, afin qu'ils ne passent plus en terrains privés (dans les jardins des habitations du bas de la Chapelle). *Fabien BARREAU précise que le budget du transfert EAU ASSAINISSEMENT servira pour ces travaux.*
- annonce que l'eau potable est de bonne qualité, l'unité de dépollution à charbon actif rempli bien son rôle.

**Martine LÉON** dit que l'épicière réclame une protection pour son disjoncteur de climatisation.

**Adèle DENIS** remercie les bénévoles venues aider au service cantine.

**Marc BADILLER** demande un comité bâtiments ; le 29 juin 2020 à 17h00

Prochaine réunion le **Mercredi 01 Juillet 2020**

**Délibérations prises le 17/06/2020**

2020-027	BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019
2020-028	RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA VENTE DES CONCESSIONS ENTRE LES BUDGETS COMMUNAL ET C.C.A.S.
2020-029	TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020
2020-030	VOTE DES SUBVENTIONS 2020
2020-031	VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020
2020-032	DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SIEIL
2020-033	P.N.R. - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX
2020-034	CCTVI - DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS SAVI ET SMICTOM
2020-035	DÉCISIONS DU MAIRE

**Signatures**

<b>BARREAU Fabien</b>		<b>PARMENTIER Rodolphe</b>	
<b>BABIN Sophie</b>		<b>GUEST Iona</b>	
<b>BADILLER Marc</b>		<b>RIBEIRINHO Valérie</b>	
<b>FERNANDES Anne-Sophie</b>		<b>RASPAUD Stéphane</b>	
<b>HARDOUIN Jean-Pierre</b>		<b>PASQUALIN Come</b>	Pouvoir à J-P HARDOUIN
<b>SZYMAN Anaïs</b>		<b>HURTEVENT Jean-Serge</b>	
<b>MENEAU Jean-Claude</b>		<b>DELÉPINE Fabienne</b>	
<b>DENIS Adèle</b>		<b>AUCHER Valérie</b>	
<b>LÉON Martine</b>		<b>VANWATERLOO Damien</b>	
<b>NOBILEAU Jean</b>			